

Le PACTE enseignant au ministère de l'Agriculture : vous connaissez ?

ENSEIGNANT

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Non, c'est normal : il n'existe pas !! Lors de la campagne présidentielle le candidat Macron a repris la formule « Travailler plus pour gagner plus » pour contrer le décrochage salarial des enseignants, tenter d'attirer des candidats aux concours, diminuer le manque de profs dans les salles de cours.

Lors de la campagne présidentielle le candidat Macron a repris la formule « Travailler plus pour gagner plus » pour contrer le décrochage salarial des enseignants, tenter d'attirer des candidats aux concours, diminuer le manque de profs dans les salles de cours.

Les résultats sont connus :

- démissions d'enseignants,
- recours au speed dating pour recruter des contractuels et les envoyer en classe avec pour toute aide 4 jours de formation et pour toute récompense un salaire de misère.

Pour relancer la machine, le ministre de l'Éducation nationale a entamé ces derniers mois un cycle de concertation sur la revalorisation de leur rémunération, SANS l'enseignement agricole, ce que dénonce le SEA-UNSA.

Certes la loi impose la parité entre les fonctions d'enseignants à l'ÉN et dans l'EA, mais la transposition directe de ces mesures dans notre système éducatif ne fonctionnera pas sauf à intégrer les particularités de l'EA.

Le SEA-UNSA demande que des discussions s'ouvrent à la DGER.

Pour info à l'ÉN, deux cycles de concertation ont eu lieu :

Le premier sur la partie socle de la revalorisation : qui se ferait sans contreparties par la voie indemnitaire (sous la forme de prime). La volonté du ministre Ndiaye est de mettre l'accent sur les premières années du métier (aucun titulaire ne démarrerait en-dessous de 2000€).

Le SEA-UNSA rappelle que le minimum salarial revendiqué est à 2000 € et que la revalorisation doit concerner tous les enseignants.

Pour cela, le SEA-UNSA demande une refonte des grilles indiciaires et une augmentation du point d'indice, assorties d'une loi de programmation pluriannuelle et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Le deuxième sur la partie conditionnelle de la revalorisation dite « pacte » : augmentation conditionnée à l'acceptation de nouvelles missions dont les contours se précisent : la première d'entre elles serait le remplacement de collègues en arrêt de courte durée !!

- Cette annonce, parmi d'autres, faite lundi 6 mars a poussé toutes les organisations syndicales de l'ÉN à quitter la table des discussions.

Pour le SEA-UNSA, le principe du pacte est un non-sens.

La priorité des enseignants est d'assurer dans de bonnes conditions le face à face avec les élèves et le travail qui en découle. Sous-entendre qu'ils ont du temps pour réaliser de nouvelles missions est assez révélateur de la méconnaissance de leur quotidien.

L'intégration des missions ciblées par le PACTE sont connues des enseignants de l'EA, (tiers-temps, coordo, décharges coop inter, EPA2...). Le SEA-UNSA demande que le temps de face à face soit réduit de 2h pour inclure du temps de concertation en équipe et inclure ses missions.

Faute de pouvoir participer aux négociations côté ÉN, nous attendons de la DGER qu'elle se saisisse du sujet et convoque rapidement un cycle de concertation interne au ministère de l'agriculture.

Enfin, des mesures qui laisseraient de côté les autres membres de la communauté éducative seraient pour le SEA-UNSA injustifiables. Contractuels, ATLS, AE, AESH sont aussi en attente de revalorisation, de prise en compte des changements propres à chaque métier.